

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
Formation par alternance
—MFR-CFA CHALONNES-SUR-LOIRE—

BP Aménagements Paysagers

Vers quels métiers ?

-Chef/cheffe d'équipe d'entretien espaces verts
-Chef/cheffe d'équipe paysagiste
-Jardinier/jardinière paysagiste
-Ouvrier/ouvrière des espaces verts ou du paysage
-Technicien / technicienne paysagiste

Prérequis, modalités d'accès

- Titulaire d'un CAPa, BPA ou Titre Homologué de niveau 3 ou de niveau supérieur
- Ou attester d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an dans le domaine ou de 3 années à temps plein d'une expérience professionnelle autre
- Après un entretien individuel
- Avoir signé un contrat avec l'employeurs pour les élèves apprentis

Examen

- Brevet Professionnel (BP)
« Aménagements Paysagers »
- Diplôme du Ministère de l'Agriculture
- RNCP 38314 - ROME A1203
- Niveau 4

Poursuite d'études

- Certificats de Spécialisation : CS Arboriste-élagueur, CS Arrosage intégré, CS Constructions Paysagères, …
- BTSA Aménagements Paysagers
- Autres formations de niveau 5

Chiffres clés

- 100% de réussite session juin 2026
- 47% de poursuite d'étude
- < 3% d'abandon de formation

Tarifs

- Nous consulter pour toutes les conditions tarifaires (*détails et mise à jour sur site internet*)

Accessibilité handicap

Bâtiments aux normes PMR
Formation accessible selon le handicap, après étude de faisabilité auprès de notre référente handicap.

MFR-CFA CHALONNES
www.mfr-chalonnes.org
10 Avenue du 8 Mai 1945,
49290 CHALONNES SUR LOIRE
Tél : 02 41 78 02 07
mfr.chalonnes-loire@mfr.asso.fr

Version mise à jour le 24/09/2026

DUREE

- 2 ans (ou toute autre durée si CPF)
- 24 semaines en MFR-CFA (840 heures)
- délai d'accès – inscription jusqu'au 31 août et rentrée début septembre

RYTHME DE L'ALTERNANCE

- 1 semaine à la MFR-CFA
- 3 à 4 semaines en entreprise

STATUTS

- Apprentissage jusqu'à 30 ans (prise en charge de la formation et d'une partie des frais d'hébergement et de restauration par les OPCO)

LA FORMATION EN ENTREPRISE

TYPE D'ENTREPRISE D'ACCUEIL

- L'activité de cette formation s'exerce au sein d'entreprise du paysage ou dans le service en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public, une SIAE, un ESAT.

ACTIVITES REALISEES PAR LE STAGIAIRE/APPRENTI

- Entretien des jardins privés ou des espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés.
- Travaux d'aménagement liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures.
- Gestion des moyens humains et matériels, contribution aux travaux et ajustements techniques et logistiques. Vérification de la qualité des travaux réalisés et veille à la concordance entre le temps global passé et l'importance du chantier.

LA FORMATION EN MFR-CFA

CONTENUS DE LA FORMATION

Capacités visées

C 1. Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager
C 2. Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement
C 3. Réaliser des travaux d'entretien des végétaux
C 4. Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
C 5. Mettre en place des infrastructures
C 6. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers (UCARE)

Modalités d'évaluation

- Le Brevet professionnel « Aménagements paysagers » est un titre organisé et délivré en unités capitalisables (UC), spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Les unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment. Chaque unité capitalisable (UC) correspond à une capacité du référentiel de compétences et correspond à un bloc de compétences.

MOBILITE

- Séjour de découverte professionnelle organisé en fin de cycle dans un pays européen
- Possibilité de réaliser des périodes de stages professionnels dans des entreprises européennes partenaires : Erasmus + (consulter le référent mobilité de l'établissement)

ENSEIGNEMENT AGRICOLE L'AVENTURE DU VIVANT RÉVÈLE TON TALENT
RÉGION PAYS DE LA LOIRE
l'Europe s'engage en France
France Travail
CAPIAT
MFR CULTIVONS LES RÉUSSITES